



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 9 juin 2011 - Le 15 juin 2011 viendra en audience publique devant Conseil d'Etat un nouveau recours contre la Haute Autorité de Santé (HAS), mise en cause sur l'avis fondant le décret interdisant les techniques d'amincissement non chirurgicales, dites de « lyse adipocytaire ».

Le Syndicat National des Jeunes Médecins généralistes (SNJMG) et le syndicat SAGA-MG reprochent à la HAS d'être la seule autorité sanitaire internationale à priver sa population de tout autre choix que la liposuccion chirurgicale, unique technique à entraîner des dangers graves : décès et risques vitaux.

"Avec 95 décès documentés pour 496245 interventions ([Grazer et al. Plast. Reconstr. Surg. Jan 2000](#)), des risques de septicémie, gangrène, hémorragie et embolie ([Food and Drug Administration](#)), la liposuccion chirurgicale aurait dû être interdite."

"Nous demandons la suspension du décret car il met la population en danger au lieu de la protéger : si comme cela est prévisible, le recours à la liposuccion double (soit 80000 interventions de plus par an) la mortalité augmentera de 16 décès par an selon les chiffres de [Grazer et de Jung](#), ou de 3 à 80 décès par an selon la fourchette plus large donnée par la [Food and Drug Administration](#)."

"Nous ne comprenons pas comment, ni sur quelles bases la HAS a travaillé."

"Sur la forme : les conflits d'intérêt ne sont pas purgés. La référente du rapport de la HAS a publié deux fois, en 1999 et 2007, avec le pourfendeur des techniques non chirurgicales ; elle travaille dans le même hôpital que lui. Les experts choisis sont anonymes. Leurs critères de choix inconnus. Le contradictoire n'est pas respecté."

"Sur le fond : seulement deux articles sur 67 sont analysés pour la lipolyse laser, 6 sur 55 pour la mésothérapie et aucun pour la carboxythérapie, techniques pourtant décrites comme présentant un "danger grave". 81 sur 83 complications sont sans rapport avec les produits pourtant interdits de "lyse adipocytaire" : 28 sont causées par un antiseptique hospitalier, 53 par des fautes d'asepsie (15 dans des officines clandestines de Colombie, 14 des Etats-Unis, et 16 par un seul médecin). La HAS retient dans ses conclusions 8 complications sur la seule foi de déclarations de praticiens anonymes qui en "ont eu connaissance" sans les avoir observées. L'avis final est lui-même contredit par le corps du rapport."

"La loi imposait à la Direction Générale de la Santé (DGS) de consulter la HAS sur les actes chirurgicaux : pourquoi donc la liposuccion chirurgicale a-t-elle disparu de la saisine de la DGS ?", interrogent les jeunes médecins.

"L'Etat ne peut rester inerte sur ce dossier qui prive des millions de français de techniques bien tolérées et moins onéreuses", concluent-ils.

"Nous demandons au Ministre de la Santé de diligenter une enquête de l'IGAS pour faire la lumière sur ces dérives, dont l'origine remonte à juillet 2007."

"Nous demandons au Premier Ministre un projet de loi pour encadrer la chirurgie esthétique et offrir à la population en demande de mieux-être une protection sanitaire adaptée à ses besoins."

"Le choix d'une date d'audience rapprochée signe l'attention sourcilleuse que la Haute Juridiction accorde à la crédibilité des mécanismes de vigilance sanitaire et à la protection de la santé humaine" estiment les requérants.

Contacts :

- . Dr Dominique Debray 06 17 34 29 13
- . Dr Alexandre Husson 06 43 00 37 82
- . Dr Philippe Cadic 06 24 62 26 78

<http://www.saga.medecin-generaliste.org/>

<http://www.snjmg.org/>

Bibliographie FDA <http://www.fda.gov/MedicalDevices/ProductsandMedicalProcedures/SurgeryandLifeSupport/Liposuction/ucm256139.htm>

Bibliographie Grazer FM et al. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/10627013>